



Aménager un accès à l'eau potable sur les aires d'accueil des gens du voyage

FICHE

Objectif : assurer un accès aisé et sécurisé à l'eau potable sur les équipements destinés à l'accueil des gens du voyage.

Principe : mettre en place un dispositif d'accès à l'eau potable (raccordement des caravanes au réseau, bloc sanitaire, borne-fontaine, etc.) et prévoir l'évacuation des eaux usées pour les véhicules stationnés sur l'aire ; le montant des consommations est répercuté aux usagers, selon une base forfaitaire ou volumique (la base du calcul ne pouvant excéder le tarif auquel la collectivité se fournit pour les aires permanentes d'accueil).

Population cible : les personnes dites gens du voyage dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles, séjournant sur une aire publique d'accueil ou de passage.

Repères juridiques :

- ◆ Concernant la répartition des compétences, l'article 2 de la [loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites](#) dispose que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs relèvent de la compétence des EPCI à fiscalité propre.
- ◆ Concernant les conditions techniques d'accueil :
 - ◇ Le [décret n° 2019-171 du 5 mars 2019](#) dispose que l'aire de grand passage comprend au moins une installation accessible d'alimentation en eau potable et un dispositif de recueil des eaux usées.
 - ◇ Le [décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019](#) dispose que l'aire permanente d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire (intégrant au moins un lavabo, une douche et deux cabinets d'aisance) pour un emplacement, chacun d'eux disposant d'un accès aisé à l'alimentation en eau potable permettant d'individualiser les consommations.

Postes de dépense :

- ◆ Achat de la borne et raccordement au réseau d'eau potable.
- ◆ Contrôle de la qualité de l'eau, entretien et maintenance.

Avantages :

- ◆ En améliorant la décence des conditions d'accueil sur site, la mise à disposition d'un accès à l'eau potable contribue à faciliter la gestion de l'aire.
- ◆ De nombreuses sources de financement peuvent être mobilisées pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), prêts de la Caisse des dépôts et consignations, aide au logement temporaire ALT2, BOP 135, plan de relance, etc.

Points de vigilance :

- ◆ Certains équipements d'accès à l'eau peuvent favoriser des consommations excessives.

Exemple

L'installations de bornes d'accès à l'eau avec prépaiement sur l'aire de grand passage d'Orthez

Carte d'identité de la collectivité

Communauté de communes de Lacq-Orthez

- Population : 55.000 habitants
- Mode de gestion du SPEA : régie
- Prix moyen eau et assainissement en 2019 : 4,76€/m³ (à Orthez)
- Porteur de la mesure : Service habitat

Dans le cadre de travaux de réaménagement conduits à l'été 2020, la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) a procédé à l'installation d'un système innovant de fourniture d'eau et d'électricité sur l'aire de grand passage d'Orthez, un site de 8.000m² ayant vocation à accueillir jusqu'à 50 caravanes. 6 bornes doubles, résistantes aux dégradations et connectées à un local technique abritant les compteurs, ont ainsi été mises en place et raccordées aux réseaux, permettant de tripler les capacités de l'aire (jusqu'alors équipée de 4 bornes simples) et d'améliorer les conditions de sécurité.

Pilotable à distance grâce à un logiciel dédié, ce nouveau dispositif fonctionne avec un système de prépaiement des fluides. Les familles versent lors de leur arrivée sur l'aire la somme souhaitée au gestionnaire du site, qui leur ouvre en retour un droit d'accès à une borne (l'eau est facturée par la collectivité à prix coûtant sans frais d'abonnement, soit 1,82€/m³). Les consommations sont ensuite décomptées de manière individualisée, chaque ménage pouvant suivre l'évolution de son crédit en temps réel via une application mobile, et solliciter le cas échéant une recharge de celui-ci. Une fois le crédit intégralement utilisé, l'alimentation est automatiquement coupée, un moyen pour la collectivité de prévenir les situations d'impayés, et plus largement d'éviter les pertes provoquées par le précédent système forfaitaire de libre-service (évaluées à près de 35.000€ par an).

Le coût de l'opération s'est chiffré à 220.000€, une somme financée par le budget général de la CCLO au titre de sa compétence gestion des équipements d'accueil des gens du voyage, et par une subvention

de 87.500€ obtenue au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Assurée par un prestataire privé titulaire du marché public, la gestion de l'aire représente une dépense de 23.000€ par an, un montant auquel s'ajoute la rémunération de l'entreprise développeuse des bornes connectés WA Concept (1.500€ par an pour l'accès au logiciel et sa maintenance).



Borne d'accès à l'eau installée sur l'aire d'Orthez

L'installation des nouvelles bornes s'est accompagnée d'un important travail préventif de sensibilisation des populations à la réduction des consommations d'eau et d'électricité, mené par le gestionnaire et par une association locale spécialisée dans l'accompagnement des gens du voyage (Gadjé Voyageurs 64). Un an après sa mise en service, le dispositif suscite l'adhésion des familles et de la collectivité.

Concernant l'assainissement, le site est raccordé depuis sa création en 2012 au réseau collectif via un réceptacle de collecte situé à l'entrée de l'aire, où chaque véhicule peut déverser ses eaux usées.

➔ **Contact** : contact@cc-lacqorthez.fr